



COLLÈGE  
DE FRANCE  
—1530—

# « Polythéisme grec, mode d'emploi »

Vinciane Pirenne-Delforge

*Chaire « Religion, histoire et société dans le monde grec antique »*

*Cours 2017-2018*

---

<b>1<sup>er</sup> février</b>	Cours 1 – Le mot et la chose : religion
<b>8 février</b>	Cours 2 – Le mot et la chose : polythéisme
<b>15 février</b>	Cours 3 – Hérodote historien des religions et du polythéisme (1)
<b>22 février</b>	Cours 4 – Hérodote historien des religions et du polythéisme (2)
<b>1<sup>er</sup> mars</b>	Cours 5 – Dieux grecs ou dieux des Grecs ? (1)
<b>8 mars</b>	Cours 6 – Dieux grecs ou dieux des Grecs ? (2)
<b>15 mars</b>	Cours 7 – Νομίζειν τοὺς θεοὺς : reconnaître et honorer les dieux
<b>22 mars</b>	Cours 8 – Νομίζειν τοὺς θεοὺς : normes sacrificielles (1)
<b>28 mars</b>	Cours 9 – Νομίζειν τοὺς θεοὺς : normes sacrificielles (2)
<b>5 avril</b>	Cours 10 – Sacrifier comme aux héros : le cas des Tritopatores
<b>12 avril</b>	Cours 11 – La religion grecque entre unité et diversité

---

Hérodote, VIII, 144

... αὐτίς δὲ τὸ Ἑλληνικόν, ἐὸν ὄμαιμόν τε καὶ ὁμόγλωσσον, καὶ **θεῶν ἱδρύματά τε κοινὰ καὶ θυσίαι ἤθεά τε ὁμότροπα...**

... l'*Hellenikon*, même sang et même langue, des établissements communs des dieux ainsi que des sacrifices, des mœurs et des manières semblables...

Hérodote, V, 72

Quand il monta sur l'Acropole, prêt à s'en rendre maître, il était sur le point de pénétrer au cœur du sanctuaire de la déesse pour s'adresser à elle (ὥς προσερέων) ; alors la prêtresse, se levant de son trône avant qu'il eût franchi la porte, lui dit : « Étranger de Lacédémone, fais demi-tour sans entrer dans ce sanctuaire ; **il n'est pas religieusement permis aux Doriens de se présenter là (οὐ θεμιτὸν Δωριεῦσι παριέναι ἐνθαῦτα)** ; à quoi il avait répondu : « Femme, je ne suis pas Dorien, mais Achéen » (οὐ Δωριεύς εἰμι ἀλλ' Ἀχαιός). Sans tenir compte du présage, il avait tenté l'entreprise, et il dut alors retourner sur ses pas, chassé, avec les Lacédémoniens.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

## Hérodote, VI, 81

... ἐς τὸ Ἡραϊον θύσων. βουλομένου δὲ αὐτοῦ θύειν ἐπὶ τοῦ βωμοῦ ὁ ἱεὺς ἀπηγόρευε, φὰς **οὐκ ὄσιον εἶναι ξείνῳ αὐτόθι θύειν**. ὁ δὲ Κλεομένης τὸν ἱεῖρα ἐκέλευε τοὺς εἴλωτας ἀπὸ τοῦ βωμοῦ ἀπαγαγόντας μαστιγῶσαι καὶ αὐτὸς ἔθυσσε.

... dans l'intention de sacrifier à l'Héraion. Alors que Cléomène désirait sacrifier lui-même sur l'autel, le prêtre l'interpella, en lui disant qu'**il n'était pas religieusement permis à un étranger de sacrifier en ce lieu**. Cléomène ordonna aux hilotes qui éloignaient le prêtre de l'autel de le flageller tandis que lui-même procédait au sacrifice.

CGRN 41 – Chios – vers 425-350 av. J.-C.

[...]  
OE[...]  
θύη 'άφ' ὦν [θύηι ...]  
ξένον θύει[ν ...]-  
EN· τῶι δὲ ξένω[ι ...]  
5 τὸν ἱέρεων προῖε[... ἦν δὲ]  
μὴ βούληται ὁ ἱέρει[ως, ...]  
EIN[...6...]  
σθαὶ δὲ τῶι ἱερεῖ O[...]  
γλωσσάν ἀπ' ἐκ[άσ]του [ἱερείου καὶ]  
10 [..]ON, δύ' ὀβολούς· ἂν δὲ [...]  
[δί]δοσθαι τῶι ἱερεῖ γλωσσ[σαν ἀπ' ἐκά]-  
[στο]υ ἱερείου κ[αὶ] σπλ[άγχνα τὰ ἐς χεῖ]-  
[ῖρας (?), θύ]η ἄφ' ὦν ἂν [θύηι ...]  
[...]  
[...]  
[...]

[...] offrandes à brûler [dont on fait des fumigations...] un étranger doit sacrifier [...] **Mais pour l'étranger** [...] (5) **le prêtre sacrifie pour lui** [...] Si le prêtre ne souhaite pas [...] Donner au prêtre [...] la langue de chaque [animal sacrificiel et (10) ...] deux oboles. Mais si [...] donner au prêtre la langue [de chaque] animal sacrificiel et les viscères [placés sur les mains (de la statue), offrandes à brûler] dont [on fait des fumigations ...]

## Hérodote, VI, 81

... ἐς τὸ Ἡραϊον θύσων. βουλομένου δὲ **αὐτοῦ θύειν** ἐπὶ τοῦ βωμοῦ ὁ ἱεὺς ἀπηγόρευε, φὰς οὐκ ὄσιον εἶναι ξείνῳ αὐτόθι θύειν. ὁ δὲ Κλεομένης τὸν ἱεῖα ἐκέλευε τοὺς εἴλωτας ἀπὸ τοῦ βωμοῦ ἀπαγαγόντας μαστιγῶσαι καὶ **αὐτὸς ἔθυσσε**.

... dans l'intention de sacrifier à l'Héraion. Alors que Cléomène désirait **sacrifier lui-même** sur l'autel, le prêtre l'interpella, en lui disant qu'il n'était pas religieusement permis à un étranger de sacrifier en ce lieu. Cléomène ordonna aux hilotes qui éloignaient le prêtre de l'autel de le flageller tandis que **lui-même procédait au sacrifice**.

Hérodote, V, 72

Quand il monta sur l'Acropole, prêt à s'en rendre maître, il était sur le point de pénétrer au cœur du sanctuaire de la déesse pour s'adresser à elle (ὥς προσερέων) ; alors la prêtresse, se levant de son trône avant qu'il eût franchi la porte, lui dit : « Étranger de Lacédémone, fais demi-tour sans entrer dans ce sanctuaire ; **il n'est pas religieusement permis aux Doriens de se présenter là (οὐ θεμιτὸν Δωριεῦσι παριέναι ἐνθαῦτα)** ; à quoi il avait répondu : « **Femme, je ne suis pas Dorien, mais Achéen** » (οὐ Δωριεύς εἰμι ἀλλ' Ἀχαιός). Sans tenir compte du présage, il avait tenté l'entreprise, et il dut alors retourner sur ses pas, chassé, avec les Lacédémoniens.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)



*IDélos* 68 A & B

(linteaux de porte du sanctuaire d'Anios, l'Archegecion de la cité – fin V<sup>e</sup> – début IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.) – *BCH* 118 (1994), p. 69-98.

ξένωι οὐχ ὀσίη ἐσι[έναι]

ξένωι οὐχ ὀ[σίη ἐσιέναι]

À un étranger, il n'est pas religieusement permis d'entrer.

*IG* XII 5, 225 – Paros – vers 450 av. J.-C.

χσένοι Δοριῆι ωὐ θέμι[ς ἐσιέναι]

ωυ. . . . . ΟΙΑ Κώρηι Ἄστῳι ε[. . . . . ]

À un étranger dorien, il n'est pas religieusement permis d'entrer ...

*CGRN* 156 – Mykonos – fin III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

έν-

δεκάτη ἐπὶ τὸ{ΤΟ} πλῆθος Σεμέλῃ ἐτήσιον· τοῦτο ένα-  
τεύεται — δυωδεκάτη Διονύσῳ Ληνεῖ ἐτήσιον — ὑπ[ἐρ]  
25 κα[ρ]πῶν Διὶ Χθονίῳ, Γῆι Χθονίῃ δερτὰ μέλανα ἐτήσια·  
ξένῳ οὐ θέμις· δαινύσθων αὐτοῦ...

Le 11 (Lénaion), lors de l'assemblée, à Sémélè, un petit de l'année; on en fait neuf parts. Le 12, à Dionysos Leneus, un petit de l'année; pour (25) les récoltes, à Zeus Chthonios et à Ge Chthoniè, des petits de l'année de couleur noire, écorchés; **cela n'est pas religieusement permis à un étranger**; à consommer sur place.

5 — Ποσιδεῶνος δωδεκάτει Ποσειδῶνι Τεμενίτη  
κριὸς καλλιστεύων λευκὸς ἐνόρχης· ὁ κριὸς ἐς πόλιν [ο]ὔ-  
κ ἐσαγέται· νῶτογ καὶ πλάτη κόπτεται· ἡ πλάτη σπένδε-  
ται· τῶι ἱερεῖ γλῶσσα καὶ βραχίων· τῆι αὐτῆι ἡμέραι Ποσει-  
δῶνι Φυκίωι ἀμνὸς λευκὸς ἐνόρχης· **γυναικὶ οὐ θέμις**· καὶ  
10 ἀπὸ τοῦ τέλους τῶν ἰχθύων βουλή πριαμένη ἱερεῖα εἴκο-  
σι δραχμῶν διδότη·

(5) Le 12 Posideon, à Poséidon Temenitès, un bélier qui l'emporte par sa beauté, de couleur blanche, non castré; le bélier n'est pas amené dans la cité; le dos et l'omoplate sont entaillés; on verse une libation sur l'omoplate; au prêtre, la langue et l'épaule; le même jour, à Poséidon Phykios, un agneau blanc, non castré; **ce n'est pas religieusement permis à une femme** et, (10) sur la taxe des poissons, que le conseil donne 20 drachmes quand il achète les animaux sacrificiels.

CGRN 27 – Thasos – début du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

[Ἡρα]κλειῖ Θασίῳ  
[αἶγ]α οὐ θέμις οὐ-  
[δὲ] χοῖρον· οὐδὲ γ-  
[υ]ναικὶ θέμις· οὐ-  
5 [δ'] ἐνατεύεται· οὐ-  
δὲ γέρα τέμνεται-  
ι· οὐδ' ἀθλῆται *vacat*

À Héraclès Thasios, il n'est pas religieusement permis (de sacrifier) ni un caprin ni un porcelet. **Il n'est pas religieusement permis aux femmes (de participer).** (5) Il n'est pas permis de faire une division en neuf parts. Aucune part d'honneur ne doit être découpée. Aucun concours n'a lieu.

(traduction Z. Pitz)

*CGRN 33 – Élatée – fin du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.*

ἐν τῷ φα-  
νακείῳ  
θύοντα  
σκανέν·  
5 γυναῖκα  
μὲ παρίμε[ν].

Dans le sanctuaire des Seigneurs, celui  
qui sacrifie peut dresser une tente.  
**Une femme ne peut pas entrer.**

5 — Ποσιδεῶνος δωδεκάτει Ποσειδῶνι Τεμενίτη  
κριὸς καλλιστεύων λευκὸς ἐνόρχης· ὁ κριὸς ἐς πόλιν [ο]ὐ-  
κ ἐσαγέται· νῶτογ καὶ πλάτη κόπτεται· ἡ πλάτη σπένδε-  
ται· τῶι ἱερεῖ γλῶσσα καὶ βραχίων· τῆι αὐτῆι ἡμέραι Ποσει-  
δῶνι Φυκίωι ἀμνὸς λευκὸς ἐνόρχης· **γυναικὶ οὐ θέμις**· καὶ  
10 ἀπὸ τοῦ τέλους τῶν ἰχθύων βουλή πριαμένη ἱερεῖα εἴκο-  
σι δραχμῶν διδότη·

(5) Le 12 Posideon, à Poséidon Temenitès, un bélier qui l'emporte par sa beauté, de couleur blanche, non castré; le bélier n'est pas amené dans la cité; le dos et l'omoplate sont entaillés; on verse une libation sur l'omoplate; au prêtre, la langue et l'épaule; le même jour, à Poséidon Phykios, un agneau blanc, non castré; **ce n'est pas religieusement permis à une femme** et, (10) sur la taxe des poissons, que le conseil donne 20 drachmes quand il achète les animaux sacrificiels.

Hérodote, V, 72

Quand il monta sur l'Acropole, prêt à s'en rendre maître, il était sur le point de pénétrer au cœur du sanctuaire de la déesse pour s'adresser à elle (ὡς προσερέων) ; alors la prêtresse, se levant de son trône avant qu'il eût franchi la porte, lui dit : « Étranger de Lacédémone, fais demi-tour sans entrer dans ce sanctuaire ; il n'est pas religieusement permis aux Doriens de se présenter là (οὐ θεμιτὸν Δωριεῦσι παριέναι ἐνθαῦτα) ; à quoi il avait répondu : « **Femme, je ne suis pas Dorien, mais Achéen** » (οὐ Δωριεύς εἰμι ἀλλ' Ἀχαιός). Sans tenir compte du présage, il avait tenté l'entreprise, et il dut alors retourner sur ses pas, chassé, avec les Lacédémoniens.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Homère, *Iliade* VI, 297-311

À peine ont-elles atteint le temple d'Athéna, au haut de l'acropole, que les portes leur en sont ouvertes par la jolie Théanô, fille de Cissès, épouse d'Anténor, le dompteur de cavales, que les Troyens ont faite prêtresse d'Athéna. Avec le cri rituel, toutes tendent les bras. La jolie Théanô prend le voile ; elle le met sur les genoux d'Athéna aux beaux cheveux ; puis, suppliante, elle adresse ce vœu à la fille du puissant Zeus : « **Puissante Athéna, protectrice de notre ville, ô toute divine !** (πότνι' Ἀθηναίη ἐρυσίπτολι δῖα θεάων) ah ! brise donc la pique de Diomède ; fais qu'il tombe lui-même, front en avant, devant les portes Scées ; et aussitôt, dans ton temple, nous t'offrirons douze génisses d'un an, ignorant encore l'aiguillon, si tu daignes prendre en pitié notre ville, et les épouses des Troyens, et leurs fils encore tout enfants ! »  
Ainsi prie-t-elle, mais Pallas Athéna fait non.

(trad. P. Mazon)



## Hérodote, V, 72

Quand il monta sur l'Acropole, prêt à s'en rendre maître, il était sur le point de pénétrer au cœur du sanctuaire de la déesse pour s'adresser à elle (ὥς προσερέων) ; alors la prêtresse, se levant de son trône avant qu'il eût franchi la porte, lui dit : « Étranger de Lacédémone, fais demi-tour sans entrer dans ce sanctuaire ; il n'est pas religieusement permis aux Doriens de se présenter là (οὐ θεμιτὸν Δωριεῦσι παριέναι ἐνθαῦτα) ; à quoi il avait répondu : « Femme, je ne suis pas Dorien, mais Achéen » (οὐ Δωριεύς εἰμι ἀλλ' Ἀχαιός). Sans tenir compte du présage, il avait tenté l'entreprise, et il dut alors retourner sur ses pas, chassé, avec les Lacédémoniens.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

## Bibliographie sélective

- C. Bonnet, V. Pirenne-Delforge, « Les dieux et la cité. Représentations des divinités tutélaires entre Grèce et Phénicie », in N. Zenzen, T. Hölscher & K. Trampedach (éd.), *Aneignung und Abgrenzung. Wechselnde Perspektiven auf die Antithese von 'Ost' und 'West' in der griechischen Antike*, Heidelberg, Verlag Antike, 2014, p. 201-228.
- P. Butz, « Prohibitionary Inscriptions, Ξένοι, and the Influence of the Early Greek Polis », in R. Hägg (éd.), *The Role of Religion in the Early Greek Polis*, Stockholm, 1996 (*ActaAth-8°*, 14), p. 75-95.
- A. Cinalli, *Ta xenia: la cerimonia di ospitalità cittadina*, Rome, 2015 (*Collana Studi e Ricerche, Studi Umanistici - Antichistica*, 27).
- A. Naso (éd.), *Stranieri e non cittadini nei santuari greci*, Florence, 2006.
- R. Parker, *Cleomenes on the Acropolis: An Inaugural Lecture delivered before the University of Oxford on 12 May 1997*, Oxford, 1998.
- Z. Pitz, « La complexité d'Héraclès, entre Hérodote et les cultes de Thasos », *Kernos* 29 (2016), p. 101-118.